

ECOLE DE SOREZE

1, Rue Lacordaire
SOREZE - 81110 DOURGNE

Tél. : (63) 50.10.11

CALENDRIER POUR L'ANNEE 1978-1979

=====

CONGES SCOLAIRES :

Vu l'éloignement du domicile familial d'un très grand nombre de nos élèves, nous sommes dans la nécessité pratique de raccourcir ou de supprimer les petits congés tombant en cours de trimestre et d'allonger ceux de Noël et de Printemps. Ceci afin de ne pas multiplier les frais de voyage sans pour autant priver nos élèves de leurs jours de congé.

TOUSSAINT : Départ : Samedi 28 Octobre à 11 h 30

Retour : Jeudi 2 Novembre à 22 h 30

NOEL : Départ : Jeudi 21 Décembre après les cours.

Retour : Dimanche 7 Janvier à 22 h 30

FEVRIER : Départ : Samedi 24 Février à 11 h 30

Retour : Mardi 27 Février à 22 h 30

PAQUES : Départ : Samedi 7 Avril à 11 h 30

Retour : Lundi 23 Avril à 22 h 30

Les vacances d'été débuteront le Jeudi 28 Juin après les cours. Les élèves devant passer des épreuves durant le mois de Juillet (Baccalauréat, B.E.P.C.) ne seront pris en charge par l'Ecole que sur la demande expresse des parents.

ORGANISATION DU TRAVAIL :

Premier Cycle : devoirs hebdomadaires
contrôles en fin de trimestre.

Deuxième Cycle : en alternance un devoir donné à l'avance ou un contrôle en classe.

En 1ère et en classe Terminale des oraux de contrôle seront organisés ainsi que 3 bacc. blancs (limités au Français en 1ère).

Des relevés mensuels seront envoyés aux familles ainsi que les bulletins trimestriels.

PREMIER TRIMESTRE :

SAMEDI 11 NOVEMBRE : FETE de la VICTOIRE.

Cérémonies traditionnelles - Départ à 17 h.

SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 NOVEMBRE : FETE de SAINTE-CECILE.

La présence de tous les élèves est requise.

ECOLE DE SOREZE

- 2 -

établissement libre du 2^e degré
associé à l'enseignement public
1, Rue Lacordaire à SOREZE
31110 DOURGNE

Le Directeur,
aux Parents des élèves de l'Ecole.

OBJET : Organisation de la rentrée scolaire de Septembre 1978.

Les Conseils de classes n'ayant lieu que dans la semaine du 12 au 18 Juin, et les contrôles de fin d'année scolaire pouvant modifier les décisions prises à ces conseils puisque le dernier mois scolaire est aussi important que tous les autres, il ne nous sera pas possible de vous faire connaître les résultats d'admission en classe supérieure ou de redoublement avant le 30 Juin.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous retourner l'adresse de vacances de la famille sur le bulletin ci-joint.

Cependant, et pour nous permettre d'organiser au mieux de l'intérêt des élèves la prochaine rentrée scolaire, je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir nous faire connaître votre décision de réinscrire votre (vos) enfant (s) à l'Ecole pour la prochaine rentrée ou alors de nous signifier sa désinscription.

Afin qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguïté dans votre réponse, nous ne considérerons comme inscrits que les élèves dont les parents nous auront retournés avec la fiche ci-jointe la somme de 250 F.

Cette somme de 250 F à joindre au bulletin de réinscription représente forfaitairement les frais de bulletins scolaires, visites médicales obligatoires, assurances scolaires et extra-scolaires normales, cotisations non prises en compte par l'Etat pour la retraite des professeurs sous Contrat d'Association, cotisations à verser aux différents organismes de l'enseignement catholique au plan régional ou national. Cette somme perçue par l'Ecole lors de l'inscription de tout élève n'est pas remboursée en cas de désistement de dernière minute de la famille.

NOTE IMPORTANTE :

options ci-après :

Les élèves admis en 4^e ont le choix entre les

I	GREC	ANGLAIS	ALLEMAND
II.....	GREC	ANGLAIS	ESPAGNOL
III....	LATIN	ANGLAIS	ALLEMAND
IV.....	LATIN	ANGLAIS	ESPAGNOL

Prière de préciser cette option dans la fiche à nous retourner.

DISTINCTIONS :

Les élèves de l'Ecole se sont particulièrement distingués cette année dans des compétitions sportives (avant de le faire dans celles des examens), à savoir :

- Champions du Tarn par équipe en athlétisme
- Obtention de 10 diplômes du 1^e degré d'équitation (sur 10 candidats)
- Obtention de 3 diplômes du 2^e degré d'équitation (sur 4 candidats).

MERCY DE VOTRE ATTENTION ET N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RETOURNER LA FICHE JOINTE.

ECOLE DE SOREZE

établissement libre du 2^e degré
associé à l'enseignement public
1, Rue Lacordaire à SOREZE
81110 DOURGNE

le 12 Juin 1978

Le Censeur de l'Ecole de Sorèze
aux parents des élèves de l'Ecole.

OBJET : départ en vacances fin de l'année scolaire.

Les élèves ne pourront quitter l'Ecole avant le 30 Juin (date officielle de la fin de l'année scolaire). Cependant, une dérogation de dix jours pourra être accordée sur demande écrite des parents pour les mineurs, étant entendu que les majeurs peuvent demander cette autorisation eux-mêmes.

Pour les élèves des classes de Terminale, Première, Troisième qui passent des examens nationaux (Baccalauréat, épreuve de Français, B.E.P.C. éventuellement), les dates de départ en vacances sont fixées en fonction des résultats des épreuves du 1^{er} groupe; certains d'entre eux devront affronter les oraux du 2^e groupe qui ne seront connus qu'ultérieurement.

Pour le jour précis du départ en vacances, une entente précise avec le Censeur est nécessaire. Il est en outre précisé qu'avant son départ, chaque élève devra avoir soigneusement rangé ses affaires et avoir inscrit sur toutes les valises, cantines ou caisses : soit l'adresse exacte où elles doivent être expédiées, soit la mention "A garder à l'Ecole", pour les élèves qui reviennent à la rentrée de Septembre 1978.

L'ECOLE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL, AU CAS OU CETTE PRESCRIPTION N'AURA PAS ETE OBSERVEE.

PRIERE DE RETOURNER D'URGENCE A

MONSIEUR LE CENSEUR LA FICHE

JOINTE ENTIEREMENT REMPLIE

(RECTO ET VERSO)

LE LINGE SERA lavé : par la famille

à l'Ecole.

L'ELEVE EST AUTORISE A SORTIR :

seul (pour les majeurs) ou seul avec 1 surveillant pour les autres.

accompagné de ses parents.

accompagné de son correspondant.

du Samedi 12 h au Lundi 8 h 15

du Samedi 12 h au Dimanche 21 h 30

du Dimanche matin au Lundi 8 h 30

du Dimanche matin au Dimanche 21 h 30

pour le 15 Août : même régime que pour le week-end.

L'ELEVE ARRIVERA : en voiture avant 19 h.

en gare de Castelnaudary (car spécial de l'Ecole)

CI-JOINT LA TOTALITE DES FRAIS, soit : _____ Fr

par chèque bancaire

par virement postal

(Ordre : Procure des Dominicains de Sorèze. CCP : 3180-10 E TOULOUSE)

LE DIRECTEUR EST AUTORISE :

à prendre toutes mesures utiles en cas d'accident ou d'opération urgente.

en cas de nécessité absolue, à laisser sortir seul l'élève dans le village de Sorèze, en dehors des sorties régulières.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite : "Après lecture et approbation du règlement de l'Ecole".

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Photocopies des Bulletins trimestriels de l'année scolaire 77-78

- 5 enveloppes timbrées :

a) 1 à l'adresse des Parents au mois de Juillet.

b) 3 à l'adresse des Parents au mois d'Août.

c) 1 à l'adresse des Parents au mois de Septembre.

- 2 photos récentes.

BULLETIN D' INSCRIPTION AU COURS D'ETE 1978

=====

(A renvoyer à : Cours d'Eté, Ecole de Sorèze, 1, Rue Lacordaire - SOREZE
81110 DOURGNE)

NOM : _____ Prénom _____ Sexe : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse de l'Etablissement où était l'élève en 1977-1978 : _____

CLASSE et SECTION actuelles : _____

PASSAGE en CLASSE et SECTION : _____

L'élève sera : INTERNE 1/2 PENSIONNAIRE EXTERNE

LANGUES VIVANTES : 1ère langue : _____ 2ème langue : _____
Latin OUI NON Grec OUI NON

OPTION pour l'ANNEE 1978-1979 :

- l'élève est-il candidat à l'Ecole de Sorèze ? OUI NON
en quelle classe ? _____ Section ? _____

- la demande d'inscription est-elle déjà faite ? OUI NON

- Religion : Catholique ? Protestant ? Autre ? précisez _____

ETAT PHYSIQUE : Excellent Bon Déficient _____

Sports interdits :

Sports conseillés :

Vaccinations subies : voir Bulletin spécial.

ADRESSE HABITUELLE DES PARENTS : _____

Tél. : _____

ADRESSE DES PARENTS AU MOIS DE JUILLET : _____

Tél. : _____

ADRESSE DES PARENTS AU MOIS D'AOUT : _____

Tél. : _____

ADRESSE DES PARENTS AU MOIS DE SEPTEMBRE : _____

Tél. : _____

EVENTUELLEMENT, ADRESSE DU CORRESPONDANT : _____

Tél. : _____

ECOLE DE SOREZE - ETABLISSEMENT LIBRE DU 2d DEGRE - ASSOCIE A L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

COMpte COURANT POSTAL : N° 50-84 T TOULOUSE

COMpte BANCAIRE : Crédit Agricole du Tarn : N° 07 081 111 110 Agence de SOREZE

TARIFS TRIMESTRIELS POUR L'ANNEE

CETTE CIRCULAIRE TIENT LIEU DE FACTURATION POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE

L'EXTERNAT : est toujours un externat surveillé, les élèves externes doivent être présents à l'Ecole de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 tous les jours scolaires, sauf le Samedi après-midi (toutes classes) et le Samedi matin, pour ceux qui n'ont pas de classe ce jour-là.

LA DEMI-PENSION : comprend outre l'externat, les repas de midi, sauf celui du Samedi, des jours où l'élève a classe. Il doit être présent tous ces jours-là de 8 h à 19 h 30.

LES DEROGATIONS A CES HORAIRES DE PRESENCE A L'ECOLE NE PEUVENT ETRE

ACCORDEES QUE PAR LE C E N S E U R APRES ACCORD DU D I R E C T E U R
ET SUR DEMANDES MOTIVEES PAR ECRIT.

L'INTERNAT : (internat de semaine) correspond à la prise en charge de l'élève du Dimanche soir 21 h 30 au Samedi-midi. Le blanchissage et le repassage du linge de corps restent à la charge de la famille.

A PENSION : (internat complet) comprend la prise en charge de l'élève le Samedi après-midi et le Dimanche avec l'encadrement que cela suppose en l'absence des Professeurs, ainsi que le blanchissage et le repassage du linge.

LE TABLEAU CI-DESSOUS DONNE LA SOMME TOTALE A PAYER POUR UN TRIMESTRE

SCOLAIRE - IL NE TIENT PAS COMpte DES REDUCTIONS STATUAIRES -

LES TRIMESTRES DE PENSION SONT PAYABLES D'AVANCE

	EXTERNAL	1/2 PENSIONNAIRE	INTERNAL	PENSIONNAIRE
Pour un élève :			(de semaine)	(complet)
PRIMAIRE	212 F	760 F	3 571 F	
				5 950 F
1 ^e CYCLE	212 F	760 F	3 937 F	
2 ^e CYCLE	212 F	760 F	4 081 F	5 950 F

FRAIS FIXES A PAYER en sus, à l'inscription et pour toute l'année : 300 F

Ces frais correspondent non seulement à l'inscription ou la réinscription de l'élève, mais à la visite médicale annuelle avec cuti-réaction et radioscopie, aux frais d'assurances scolaires et extra-scolaires souscrits par l'établissement pour tous les élèves, aux cotisations à verser pour les retraites complémentaires des professeurs et que l'Etat laisse à la charge des familles, aux cotisations diverses que l'établissement doit verser au prorata du nombre de ses élèves à des organismes de l'Enseignement Libre Catholique de France, aux subventions que l'Ecole fait à son association sportive, etc...

REDUCTIONS STATUAIRES : l'Ecole accorde aux internes complets une réduction de :

- 10 % au 2^{ème} enfant d'une même famille inscrit à l'Ecole, et
- 15 % à chacun des suivants - ceci bien entendu à l'exclusion des frais engagés de façon particulière par chaque enfant (livres, infirmerie, téléphones, etc, etc...)

T.S.V.P.

TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU EN ENTIER sauf dans deux cas :

- a) maladie provoquant une absence de plus d'un mois, auquel cas la pension reste due proportionnellement à la durée de la présence à l'Ecole;
- b) le renvoi définitif d'un élève - il est alors procédé au remboursement de la partie du trimestre que l'élève n'a pas passé à l'Ecole.

COMPTES PROVISIONNELS : pour éviter des facturations trop importantes et gênantes pour les familles et des avances d'argent gênantes pour l'établissement, il est recommandé de verser au début du premier trimestre et en sus du prix de la pension, une provision proportionnelle aux frais que l'on peut prévoir : (fournitures diverses faites à l'enfant par l'intermédiaire de l'Ecole qu'elles soient d'ordre scolaire, comme les livres, ou vestimentaire, comme l'uniforme). - A la fin du trimestre la provision ainsi versée viendra en déduction de la somme à facturer.

ACTIVITES FACULTATIVES SPECIALES DONNANT LIEU A DES CONTRIBUTIONS PARTICULIERES :

<u>EQUITATION</u> :	(LES TARIFS FERONT L'OBJET D'UNE
<u>JUDO</u> :	(NOTE PARTICULIERE.
<u>ESCRIME</u> :	(
<u>CLIQUE ET FANFARE DE L'ECOLE</u> : (qui constituent une activité caractéristique de l'Ecole).	(

ARGENT DE POCHE DES ELEVES : il est interdit aux élèves de conserver par-devant eux plus de 50 francs. L'Ecole décline toute responsabilité en cas de disparition (perdue ou vol) des sommes conservées par eux. Les sommes qui leur sont allouées au titre de l'argent de poche par les familles, doivent être déposées entre les mains de leur Directeur de Division qui en contrôlera discrètement l'utilisation dans toute la mesure du possible, l'argent de poche est géré entièrement à part du compte économat.

Les familles nous demandent parfois ce qu'il faut donner à leurs enfants au titre de l'argent de poche. De fait, il en est qui leur donnent trop et certains élèves sont très portés à le dépenser en futilités : bonbons, gâteaux, jeux divers, etc... Mais d'autre part pour lutter contre le gaspillage et poursuivre la politique menée sur ce point avec succès l'an dernier, il y a lieu de considérer que les élèves auront à payer comptant et sans possibilité de le faire mettre sur la facture des parents :

- a) chez le coiffeur, tout supplément ou tout achat effectué en sus de la coupe "sèche",
- b) toutes les distractions, en dehors de celles organisées par l'Ecole et des séances de cinéma auxquelles assistent les élèves passant le week-end à l'Ecole,
- c) les dégâts matériels volontairement ou involontairement commis par eux, à moins d'insolvabilité de leur compte "argent de poche",
- d) toutes les fournitures scolaires (cahiers, gommes, crayons, stylos, etc, etc...) prises par eux à l'Ecole, à l'exception du premier équipement indispensable,
- e) tous les transports, en car, train, taxi, lorsqu'ils sont appelés à sortir de l'Ecole ou à y revenir, et ce, même lorsqu'il s'agit de cars spéciaux commandés par l'Ecole pour assurer la liaison entre Sorèze et la S.N.C.F.

ECOLE DE SOREZE

1, Rue Lacordaire
SOREZE - 81110 DOURGNE

Tél: (63) 50.10.11.

HORAIRES 1978 - 1979
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

DEUXIEME CYCLEPREMIER CYCLE ... SAMEDIDIMANCHE

6h30	Lever.	
6h50-7h05	Mise en train.	
7h05-7h35	Etude de leçons.	
<u>7h35-7h50</u>	Petit déjeuner.	
7h50-8h	Courte récréation.	
8h -8h55)		8h-8h50)
8h55-9h50) CLASSES.		8h50-9h40) CLASSES.
9h50-10h10 Récréation.		9h40-10h30)
10h10-11h05)		8h Lever.
11h05-12h) CLASSES.		8h30: Petit déjeuner.
12h -12h15 Courte récréation.		Etude.
<u>12h15-12h40</u> Repas.		Messe dominicale.
12h40-13h10 Récréation.		
13h10-13h50 Etude de leçons.		
13h50-14h Courte récréation.		
A 14h -14h55)		14h Cinéma.
B 14h55-15h50) COURS.		
C 15h50-16h45)		
16h45-17h15 Récréation.		
17h15-18h55 Etude de devoirs.		
<u>18h -19h25</u> Repas du soir.		<u>19h</u> : Repas.
19h25-20h Récréation.		
20h-21h20 Etude.		20h-20h50 : Etude.
21h20-21h30 Dans la cour en silence pour les toilettes.		20h-50-21h: Dans la cour
		21h : Dortoir
21h30	Dortoir.	21h15 : Extinction des feux.
21h45	Extinction des feux.	

COURS DE PIANO A L'ECOLE DE SCREZE

I - OBJET ET BUT -

L'accès au monde des sons et des rythmes constitue l'éveil d'une sensibilité nouvelle. C'est l'enrichissement et l'affinement de la perception et de l'expression sensorielle. Le Piano, par l'étendue de ses possibilités harmoniques est l'instrument idéal. Des joies profondes attendent ceux qui font l'effort d'apprendre sa technique.

II - FONCTIONNEMENT -

Une salle de musique est à la disposition des élèves, ils peuvent l'utiliser, en dehors des heures normales de cours, pour jouer seuls, apprendre et se perfectionner. Les cours particuliers sont assurés, sur demande, par le professeur de Musique de l'Ecole.

III - PAIEMENT ET INSCRIPTION -

Les cotisations pour l'année scolaire sont payables par trimestre dans le premier mois de ce trimestre. (Tout trimestre commencé est toujours dû en entier, et ce quelles que soient les raisons qui ont motivé le départ de l'élève). Le règlement est à effectuer dans les mêmes conditions que le paiement de la pension.

Le matériel cassé ou détérioré sera facturé trimestriellement.

INSCRIPTION AUX COURS DE PIANO - ECOLE DE SCREZE.

Je, soussigné, M. Mme autorise mon fils élève de à l'Ecole de Sorèze à prendre des cours particuliers de piano.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des cours de Piano et m'engage à régler trimestriellement les cotisations et frais divers.

A Sorèze, le

Signature :

S P E L E O L O G I E E T A R C H E O L O G I E

(Activités proposées par la S.R.S.A.R.S.)

I - OBJET ET BUT -

Les Monts du Sorézois révèlent des cavités exceptionnellement riches et des sites archéologiques du plus grand intérêt (cf. BERNIQUAUT).

Des membres du Collège de Sorèze ont toujours pratiqué la spéléologie et l'archéologie et ont été fondateurs de la première société spéléologique de Sorèze en 1949.

L'association s'engage, par conséquent, à initier à l'archéologie et à la spéléologie les jeunes de la 6e à la Terminale.

II - FONCTIONNEMENT -

Les activités s'effectueront en partie sur le terrain, en partie dans les locaux de l'Ecole sous le contrôle des cadres de la Société. Les sorties auront lieu en général en fin de semaine. Le gros du matériel sera fourni par le club. Il restera à la charge des adhérents l'habillement, qui se composera soit :

- de l'achat d'une paire de bottes et d'une combinaison (genre bleu de travail)

- ou de vieux vêtements (pantalon et tricots de laine) et chaussures genre pataugaz.

III - PAIEMENT ET INSCRIPTION -

Les cotisations pour l'année scolaire sont payables dans le premier mois du premier trimestre. Le règlement est à effectuer dans les mêmes conditions que la pension. L'adhésion comprend :

- la cotisation au club
- l'assurance
- le bulletin du club
- le bulletin de la Fédération tarnaise de spéléologie et archéologie.

L'adhésion vaut pour toute l'année scolaire, et ne saurait donner lieu à aucun désistement sans l'accord des parents, de l'Ecole et des responsables de la Société.

Le matériel cassé ou détérioré sera facturé trimestriellement.

INSCRIPTION AUX ACTIVITES PROPOSEES PAR LA S.R.S.A.R.S.

Je, soussigné, M. Mme autorise mon fils élève de à l'Ecole de Sorèze à s'inscrire aux activités de la S.R.S.A.R.S.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la S.R.S.A.R.S. et m'engage à régler trimestriellement les cotisations et frais divers.

À Sorèze, le

Signature :

LE JUDO A L'ECOLE DE SOREZE

I - OBJET ET BUT -

Le JUDO, beaucoup plus qu'un sport procurant un excellent moyen de défense, est avant tout une discipline extrêmement formatrice.

- Sur le plan physique, développe et renforce le corps tout entier.
- Sur le plan moral nécessitant des qualités de persévérance, ténacité dans l'effort, courage, sang-froid, hardiesse, détermination... il crée ou accentue celles-ci.
- Sur le plan intellectuel, il habite à évaluer avec rapidité une situation d'une extrême mobilité, créant ou développant ainsi lucidité, vitesse de jugement, promptitude de décision...
- Sur le plan affectif, le JUDO entraîne un contact physique direct et intense avec les partenaires. Il est, sous une apparence rudesse, un moyen privilégié de relation conduisant à une connaissance plus approfondie entre les êtres.

Ceux qui acceptent de sacrifier deux heures de flânerie par semaine pour s'adonner à la pratique du JUDO y gagnent en équilibre physique, psychique et moral.

On voit donc aisément, quelle aide bénéfique peut apporter le JUDO à un système éducatif tendant à obtenir le développement le plus harmonieux possible de l'adolescent.

II - FONCTIONNEMENT -

Les cours sont donnés dans un local de l'Ecole selon un horaire qui dépend du nombre d'inscrits. L'équipement est à la charge de l'élève.

III - PAIEMENT ET INSCRIPTION -

Les cotisations pour l'année scolaire sont payables par trimestre dans le premier mois de ce trimestre. (Tout trimestre commencé est toujours dû en entier, et ce quelles que soient les raisons qui ont motivé le départ de l'élève). Le règlement est à effectuer dans les mêmes conditions que le paiement de la pension.
Le matériel cassé ou détérioré sera facturé trimestriellement.

CLIQUE ET FANFARE DE L'ECOLE DE SOREZE

I - OBJET ET BUT -

A travers les âges, Sorèze, ancienne Ecole Royale Militaire a maintenu la tradition du port de l'uniforme, du défilé et du Salut aux couleurs. La fanfare, avec les pelotons, constitue un corps spécifique de l'Ecole.

Au son des trompettes, des clairons et des tambours, la fanfare accompagne les élèves lors du défilé hebdomadaire et participe à des manifestations extérieures où sa présence, réclamée et appréciée, contribue au renom de l'Ecole.

Si elle permet aux élèves qui en font partie de se perfectionner dans l'art de jouer d'un instrument, elle est aussi un moyen privilégié de participer de façon active à la vie Sorèzienne dans ce qu'elle a de plus caractéristique.

II - FONCTIONNEMENT -

La fanfare comprend généralement deux catégories d'élèves :

- ceux qui savent déjà jouer d'un instrument (ceux-là peuvent apporter et utiliser leur instrument personnel).
- ceux qui, ne possédant aucune connaissance musicale particulière, désirent apprendre et participer. A ces derniers, elle offre l'occasion d'une formation musicale et instrumentale assurée par des élèves plus âgés avec le concours du professeur de musique de l'Ecole (dans ce cas, on confie à chaque élève un instrument dont il est nommément responsable).

En général (et selon les impératifs de ses activités) la fanfare répète une fois par semaine : une répétition générale, plus des répétitions particulières pour chaque instrument.

La fanfare dispose d'un local où sont entreposés tous les instruments ainsi que les différentes partitions.

III - PAIEMENT ET INSCRIPTION -

Les cotisations pour l'année scolaire sont payables par trimestre dans le premier mois de ce trimestre; elles sont destinées à permettre l'entretien et l'achat des instruments. Le règlement est à effectuer dans les mêmes conditions que le paiement de la pension. (Tout trimestre commencé est toujours dû en entier et ce, quelles que soient les raisons qui ont motivé le départ de l'élève).

Le matériel cassé ou détérioré sera facturé trimestriellement.

INSCRIPTION A LA CLIQUE ET A LA FANFARE DE L'ECOLE DE SOREZE.

Je, soussigné, M. Mme autorise mon fils élève de à l'Ecole de Sorèze à s'inscrire à la fanfare de l'Ecole.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la fanfare et m'engage à régler trimestriellement les cotisations et frais divers.

A Sorèze le

Signature :

ECOLE DE SOREZE

Etablissement libre du 2^e degré
associé à l'enseignement public
1, rue Lacordaire-Sorèze
81110 DOURGNE • T.(63) 50.10.11



LES ACTIVITES

I - OBJET DES ACTIVITES -

A côté de l'enseignement au sens classique, l'Ecole de Sorèze développe un certain nombre de disciplines destinées à la détente, à l'épanouissement de la personne et à sa formation au sens le plus large du mot.

C'est ainsi que nous offrons à nos élèves la possibilité de pratiquer l'équitation, l'escrime et le judo.

Sur le plan musical on peut jouer du piano ou, activité très sorézienne, participer à la fanfare de l'Ecole, toujours à l'honneur lors des défilés.

Un groupe théâtral se monte.

Un groupe d'archéologie et de spéléologie est également formé qui permet, même pour les plus jeunes, une initiation à la fois divertissante et sérieuse à des disciplines susceptibles d'illustrer, de compléter et d'animer des matières scolaires telles que l'histoire, la géographie, la géologie et la biologie.

C'est dans le même esprit que nos grands élèves sont invités deux ou trois fois par trimestre à écouter des conférences données par des personnalités diverses qui viennent parler de leur profession et des voies à suivre pour y parvenir. Les élèves des classes terminales dînent au salon autour du conférencier et, après l'exposé, posent des questions.

À titre d'exemple, nous avons reçu au cours de l'année scolaire 1978-1979 Monsieur MICHEL, ingénieur en chef du Génie Rural des eaux et forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture, Monsieur TURCAT, ancien élève des Dominicains, qui fut le pilote d'essai de "Concorde", Maître VEAUTE, avocat au barreau de Castres, professeur de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse accompagnant le Directeur de cet établissement, Monsieur GODRON, élève de l'Ecole Nationale d'Administration, en stage à la Préfecture d'Albi.

Ainsi la vie Sorézienne unit le calme d'un internat à l'écart de l'agitation des grandes villes à l'ouverture sur les problèmes du monde contemporain offrant ainsi la diversité sans le danger de la dispersion.

II - CONTROLE -

Chaque mois, le professeur responsable de l'activité choisie adressera à la famille un rapport sur l'assiduité aux leçons, la conduite et les progrès de l'élève qui seront notés. Ces notes figureront sur le bulletin de comportement général et seront prises en compte dans le calcul de la moyenne obtenue par l'élève.

III - INSCRIPTIONS -

Si l'inscription n'est pas obligatoire, il est bien entendu que celle-ci une fois prise, vaut pour toute l'année scolaire. Les activités sont optionnelles avant l'inscription, elles deviennent obligatoires après l'inscription.

.../...

.../...

En début d'année, chaque élève est invité (avec l'accord de ses parents et de la Direction) à s'inscrire à une ou plusieurs activités (deux activités au plus par élève). Sauf exclusion pour indiscipline ou manque de travail, l'élève inscrit se doit de participer régulièrement et ne saurait en aucun cas se désinscrire de lui-même sous peine de sanctions.

IV - TARIFS (ci-dessous).

On trouvera ci-jointes la présentation de ces différentes activités ainsi que les modalités d'inscription et de paiement (joindre le talon détachable de l'activité choisie au bulletin d'inscription).

°
° °

T A R I F S (1979-1980)

- EQUITATION -

Inscription(avec carte nationale de cavalier et assurance)	150 F
- débutant	780 F
- moyen	840 F
- confirmé et section compétition	900 F

- ESCRIME -

- cours avec location du matériel,....	450 F
--	-------

- CLIQUE ET FANFARE -

- cours avec location des instruments..	75 F
- cours sans location des instruments..	45 F

- PIANO -

- location du piano	50 F
- leçons de piano	240 F

- JUDO -

- cours de Judo	240 F
-----------------------	-------

- SPELEOLOGIE ET ARCHEOLOGIE - (à l'année).

- Spéléologie.....	71 F
(cotisation + assurance) M N S)
ou)
(cotisation + assurance) F F S	200 F

- Archéologie	35 F
---------------------	------

N.B. Durant l'année scolaire toute correspondance ~~au~~ sujet des activités devra être adressée au Censeur de l'Ecole.

CERCLE D'ESCRIME DE L'ECOLE DE SOREZE

I - OBJET ET BUT -

L'escrime est avec la lutte le plus ancien "sport de combat". Elle est le sport le plus titré en France dans les rencontres internationales.

L'escrime se pratique aux trois armes : fleuret, épée et sabre, mais aussi comme sport de défense (cannet-bâton) et escrime de combat ou escrime ancienne (épée et dague).

Elle développe au plus haut degré les qualités physiques de vitesse, d'équilibre, de maîtrise de soi, réflexe, à propos, résistance, etc... mais aussi les qualités morales de "fair-play", respect de l'adversaire, correction, héritages de l'ancienne chevalerie.

II - FONCTIONNEMENT -

Le Cercle fonctionne dans la salle de l'école les Mardi, Mercredi, Vendredi de 12 h 30 à 14 h 00. Cet horaire est susceptible de modifications compte-tenu du nombre d'élèves inscrits au Cercle.

III - PAIEMENT ET INSCRIPTION -

Les cotisations pour l'année scolaire sont payables par trimestre dans le premier mois de ce trimestre. (Tout trimestre commencé est toujours dû en entier, et ce quelles que soient les raisons qui ont motivé le départ de l'élève). Le matériel (veste, pantalon, masques, armes) sera loué aux élèves et payable avec les cotisations trimestrielles. Le matériel cassé ou détérioré sera facturé trimestriellement.

Les élèves adhérents au cercle devront prendre la licence-assurance de la FFE dont le montant devra être acquitté lors du premier versement trimestriel.

Les membres du Cercle pourront sous réserve de l'autorisation de leurs parents participer aux compétitions.

=====

INSCRIPTION AU CERCLE D'ESCRIME - ECOLE DE SOREZE -

Je, soussigné, M. Mme autorise mon fils.... élève de à l'Ecole de Sorèze à adhérer au Cercle d'Escrime.

J'autorise - Je n'autorise pas mon fils à effectuer les déplacements avec l'équipe du Cercle. (1)

J'autorise - Je n'autorise pas mon fils à participer aux compétitions (1).

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Cercle et m'engage à régler trimestriellement les cotisations et frais divers.

Sorèze, le

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.